

Saleux infos

Bulletin N° 03 - mars 2018

SOMMAIRE

SOUVENIR DES DEPORTES

IMPASSE GEORGES COULON

LA CANTINE SCOLAIRE

LAURE

SERVICE ENFANCE ET
JEUNESSE S.E.J.

VEILLEE PICARDE

AU THEATRE CE SOIR

LES INSCRIPTIONS A
L'ECOLE

NEWSLETTER

RAMEAUX

REDERIE DU 1^{ER} MAI

RIZ A L'ESPAGNOL

FAUX AMIS

CELEBRATION DE LA
VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Cérémonie au monument aux morts : « Souvenir des déportés »

Vous êtes invités à la cérémonie qui se déroulera le dimanche 29 avril 2018 à 11 heures au monument aux morts. Le programme est le suivant : Dépôt de gerbes au monument aux morts, dépôt de gerbes sur les tombes de messieurs HOLLINGUE, BUIGNET et CHAUVIN. Le rassemblement est fixé à 11 heures au monument aux morts.

ooo

La journée nationale du Souvenir de la déportation commémore les millions de juifs et des groupes minoritaires qui ont été assassinés par les Nazis pendant l'Holocauste dans la 2^{ème} guerre mondiale des années 1939 et 1945.

L'Holocauste est un programme d'Etat systématique et planifié visant à tuer des millions de juifs et d'autres groupes minoritaire en Europe. L'Holocauste était l'un des génocides les plus horribles de l'histoire avec environ 11 millions de vies perdues. Le but de la journée est de se souvenir des vies perdues et de sensibiliser les élèves au monde de l'internement et de la déportation.

La journée du Souvenir des Déportés se déroule chaque année le dernier dimanche d'avril en raison de la proximité de la date avec l'anniversaire de la libération de plusieurs camps de l'Holocauste.

L'impasse Georges Coulon a été totalement aménagée.

Les travaux dans le bâtiment de la SIP sont achevés et plus rien ne justifie le stationnement de véhicules d'entreprises ou autres devant cet immeuble.

Désormais le stationnement ou l'arrêt de tout véhicule sera strictement interdit dans cette voie. Ne comprenant pas de trottoirs, la priorité est donnée aux piétons et la vitesse est limitée à 20 km/heure. La signalisation adéquate (verticale et au sol) a été implantée.

Les riverains ont été informés de ces dispositions par une information toutes boîtes, par un affichage en mairie mais aussi par une information diffusée sur le site internet de notre commune. (Arrêté municipal n° 2018/32)

Rappels destinés aux parents d'élèves dont leur(s) enfant(s) fréquente(nt) la cantine scolaire

Un vérification des comptes des deux cantines scolaires, celle de l'école maternelle et celle de l'école Joliot Curie, a permis de constater que de nombreux parents (une trentaine) envoient leur(s) enfant(s) à la cantine depuis quelques semaines sans ticket et c'est ainsi que certains sont redevables d'un grand nombre de tickets (entre 10 et 41), donc d'une somme importante.

Ils ne respectent pas le principe qui veut que les tickets soient achetés avant et que chaque enfant remette ce ticket la veille. Il existe un règlement de fonctionnement de la cantine scolaire et chaque parent a eu connaissance de celui-ci lors de l'inscription. Il s'est même vu remettre une copie de ce règlement.

Certains parents ont déjà été destinataires d'une lettre de rappel mais n'ont toujours pas régularisé.

Nous rappelons que la cantine scolaire ne fait pas crédit et que l'absence du paiement de ces repas peut conduire la commune à interdire l'accès de la cantine à l'enfant. Ce n'est pas dans les habitudes de la municipalité de refuser un enfant mais la cantine scolaire n'étant pas un service obligatoire et gratuit, nous sommes en droit de le faire.

Il faut rappeler que les prix pratiqués pour les tickets sont à peine supérieurs à celui fixé par la société API. C'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les frais de fonctionnement (service, le personnel, l'eau, l'électricité, le gaz, etc...). Autrement dit, l'absence de paiement de la part de certains peut conduire très rapidement la cantine à connaître un déficit. Pourtant les prix pratiqués ne sont pas excessifs et il appartient à chacun de vérifier cette affirmation.

Désormais, tout retard dans le paiement fera l'objet d'un courrier aux parents et un court délai leur sera accordé pour régulariser. Une fois ce délai écoulé, l'enfant ne sera pas reçu à la cantine et le dossier sera transmis aux services fiscaux qui demanderont le paiement.

Les permanences pour la vente des tickets sont tenues à la cantine de l'école maternelle le lundi de 16 heures 30 à 18 heures 30 et le jeudi de 16 heures 30 à 17 heures 30.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27.29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.



Lieu d'Accueil pour la Rénovation Énergétique

Qui sommes-nous ?

La rénovation des logements privés est un enjeu majeur au niveau national et local.

C'est pourquoi des politiques sont mises en place afin d'inciter et d'accompagner les propriétaires de logements privés à rénover leurs habitats. Sur le plan national le PREH (Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat) lancé en 2013 et dans lequel s'inscrivent beaucoup de dispositifs est piloté par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

L'objectif de ces politiques est triple :

- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Lutter contre le réchauffement climatique en baissant les consommations d'énergie des logements ;
- Faire travailler et développer les compétences des acteurs locaux.

C'est dans ce cadre qu'est mise en place la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat.

Qu'est-ce qu'une plateforme de la rénovation énergétique ?

Une plateforme de la rénovation est une « porte d'entrée » qui permet d'accéder à toutes les informations et dispositifs d'aide et d'accompagnement en lien avec la rénovation de l'habitat à partir d'un seul contact. Le but est de simplifier le parcours des particuliers vers les bons interlocuteurs.

Cette plateforme est un service public à destination de tous les habitants de la métropole Amiénoise.

Quels sont les dispositifs d'aide et d'accompagnement à la rénovation ?

Il existe sur le territoire français des aides nationales à la rénovation et d'autres qui sont plus locales et qui dépendent des collectivités.

UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS MÉTROPOLE : *Le Picardie Pass Rénovation : Picardie Pass Rénovation offre aux propriétaires et copropriétaires les moyens de rénover leur logement (ou leur immeuble) et de le rendre plus économe en énergie. L'offre de Picardie Pass Rénovation, c'est un accompagnement technique clé en main et une solution de financement qui permettent à tous d'engager des travaux de rénovation énergétique efficaces. Picardie Pass Rénovation est un service public initié par la Région Picardie.*

Picardie Pass Rénovation vous accompagne tout au long de votre projet de rénovation de votre logement. A la clé : plus de confort, des consommations d'énergie largement réduites et un patrimoine revalorisé. Le tout sans déséquilibrer votre budget familial.

[Consulter le site du Picardie Pass Rénovation](#)

LES AIDES NATIONALES : *Le dispositif de l'ANAH :*

L'Agence Nationale de l'Habitat est un établissement public qui met en œuvre la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés existants. Amiens Métropole s'est doté depuis 2014 de son PIG (Programme D'Intérêt Général).

Les enjeux de l'opération sont de :

- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Lutter contre l'habitat indigne ;
- Aider les copropriétés en difficulté ;
- Adapter les logements au handicap et au vieillissement.

L'aide de l'ANAH est une subvention accordée aux projets de rénovation éligibles.

[Consulter le site de l'ANAH](#)

CITE : Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique est un dispositif fiscal en vigueur jusqu'au 31 Décembre 2017 et qui permet de déduire une partie du montant des travaux de rénovation énergétique de ses impôts sur le revenu. Il n'est pas possible de bénéficier du CITE pour un propriétaire bailleur ou pour une résidence secondaire.

Eco prêt à taux 0 : Il s'agit d'un prêt conventionné à taux 0 disponible jusqu'au 31 décembre 2018. Sous conditions de faire certains travaux de rénovation, vous pouvez en bénéficier auprès de votre banque. Ce dispositif est cumulable avec le CITE.

CEE : Le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie oblige les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie. Pour ce faire ces entreprises peuvent vous proposer des primes, des prêts ou d'autres services. Ils achètent en fait l'équivalent économie d'énergie que va générer un projet de rénovation sous forme de certificats.

TVA 5,5 % : Si vous rénovez votre logement et à certaines conditions, vos travaux peuvent bénéficier d'une TVA réduite.

[Pour en savoir plus, consultez le site de l'ADEME](#)

Amiens Métropole a décidé d'abonder aux dispositifs ANAH et Picardie Pass Rénovation pour permettre la réussite de ces programmes sur le territoire. Par exemple Amiens Métropole prend en charge une partie du coût d'adhésion au Picardie Pass Rénovation*. De plus la métropole octroie des subventions supplémentaires dans le cadre du dispositif ANAH (PIG).

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole
Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62
(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Pour connaître les aides ou dispositifs, vous pouvez aller sur le module calculer vos aides financières ou alors nous contacter directement. Nous vous proposerons d'être accompagné vers les solutions les plus appropriées à votre projet

*300 € ou 600€ sous conditions

Comment la plateforme vous accompagne-t-elle ?

Dans un premier temps nous analysons votre demande grâce aux informations que vous nous transmettez puis nous vous fournissons une proposition de prise en charge personnalisée.

Nous orientons ensuite votre demande et nous assurons le suivi auprès des partenaires (ANAH, Picardie Pass rénovation, Espaces Info Energie etc...) afin d'être sûr que votre demande est bien traitée.

Comment peut – on contacter la plateforme ?

Pour être accompagné, il suffit de nous contacter par téléphone, mail ou de s'inscrire dans la rubrique « posez vos questions ».

- Mail : contact-renovation@amiens-metropole.com
- Tél : 03 22 97 41 41
- Rubrique « être accompagné »
- Nous organisons également des permanences, elles sont consultables dans l'onglet **NOS ACTIONS**
- Voir sur le site www.amiens.fr/laure-renovation

**Le camion LAURE stationnera place Numa Buignet à SALEUX
le jeudi 26 avril 2018 de 15 heures à 17 heures**

0000000

L'association S.A.E.L. (Saleux Animations Et Loisirs) a cessé ses activités le 31 décembre 2017 et a été remplacée par le SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE n'est pas une association, c'est un service de la commune qui est dirigé par madame VAILLANT Marie-Rose. Son adjoint est monsieur DA SILVA Daniel.

Ce service occupe les locaux qui étaient auparavant occupé par S.A.E.L. Les coordonnées de ce service sont les suivantes :

Adresse postale : Commune de SALEUX - Service Enfance et Jeunesse – Place de la République 80480 SALEUX

Adresse mail : servicejeunesse.saleux@orange.fr

Téléphone : 03.22.89.22.35

Veillée picarde, cru 2018

Organisée pour la 7^{ème} fois par le Comité des fêtes de Saleux, cette soirée fera vibrer une fois de plus la fibre culturelle régionale. Carte blanche sera donnée à **Picardiment-vôtre** (chansons) et à **chés Diseus d'Saleux** (histoire et sketches) pour composer un spectacle dévolu à la langue picarde. Comme d'habitude ce sera convivial, plein d'humour, de nostalgie aussi, toujours placé sous le signe du plaisir à faire vivre le picard. Soyez nombreux pratiquants, sympathisants ou simples curieux, à vous rassembler.

Le mercredi 28 mars, à 20 heures, salle André Chauvin

Vous passerez un bon moment et vous témoignerez de la vitalité de notre langue régionale.

L'entrée est gratuite alors n'hésitez pas, deux heures de bon picard ça n'est pas fréquent !

Au théâtre ce soir

La samedi 7 avril à 20 heures 30,

le Comité des fêtes organise une soirée théâtre avec

la troupe **Amalgame** dans une comédie de boulevard « **Quelle de famille !** » comédie de Francis Joffo.

L'entrée est à 8 € pour les adultes et + 12 ans, 5 € pour les enfants de 5 ans à 12 ans et gratuite pour les - 5 ans.

Renseignements et réservation au 03.22.90.92.68 ou cdfsaleux@outlook.fr

Les inscriptions à l'école pour septembre 2018

Les inscriptions des élèves nés en 2015 et avant, auront lieu du lundi 26 mars au mardi 17 avril :

le lundi après-midi sur rendez-vous à l'école Joliot Curie ou le mardi matin à l'école Louise Dégardin.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

ABONNEZ-VOUS A NOTRE NEWSLETTER

Pour ce faire, rendez-vous sur la page d'accueil de notre site www.saleux.fr. En bas, à droite, inscrivez votre nom de famille et votre adresse email. Puis cliquez sur « je m'abonne ».

Célébration des rameaux

La messe des rameaux sera célébrée le samedi 24 mars 2018 à 18 heures 30 en l'église de Saleux

Réderie du 1^{er} mai

L'association de jumelage Saleux/Mögglingen organise sa traditionnelle réderie le mardi 1er mai 2018

8 € les 3 mètres

Restauration sur place: buvette, sandwiches - chipos- merguez - frites- Plateau repas côte de porc cuite au barbecue, fromage+ dessert, au prix de 10€, 1 kir offert.

Pour tous renseignements et réservations, s'adresser au 06 86 38 36 24 ou au 03 22 44 12 98.

Riz à l'Espagnol

Les membres de l'association A.C.P.G./C.A.T.M. organisent leur traditionnel repas dansant « Le Riz à l'Espagnol » le dimanche 6 mai 2018 à 12 heures 30 à l'Espace Eugène Viandier à Saleux où ils seront heureux de vous accueillir. Votre réservation est à faire auprès de monsieur Christian PARENT, téléphone 03.22.89.49.48 ou de monsieur LEGER Gérard, téléphone 03.22.89.32.78. N'oubliez pas de spécifier le choix de votre plat : Riz à l'Espagnol ou assiette anglaise. Prix : 24 € mais 12 € pour les enfants de moins de 12 ans.

VEenez NOMBREUX

Attention à la fraude des faux amis en détresse !

De plus en plus de message de tentatives d'escroqueries circulent sur Internet, jouant sur l'existence d'un lien d'amitié ou de famille des destinataires. **Soyez vigilants !**

Vous recevez un message qui semble être expédié par l'un de vos contacts (ami ou famille) qui est en difficulté. Cette personne est à l'étranger ou doit partir loin et s'aperçoit qu'elle n'a pas assez d'argent (vol de ses moyens de paiement par exemple) pour payer ses frais de transport, d'hospitalisation ou pour toute autre dépense urgente. Elle vous demande alors de lui virer de l'argent sur son compte en échange d'un chèque de sa part ou du moins d'un remboursement rapide à son retour. Derrière ce mail se cache en fait un escroc qui a usurpé l'identité et piraté le carnet d'adresses d'un de vos proches. Il envoie donc le même message à toutes les personnes dont il trouvera les coordonnées pour tenter de leur soutirer de l'argent.

Comment réagir face à cette tentative de fraude ?

Vous avez un doute ? Il se pourrait bien qu'il s'agisse d'un de vos proches. Pour en avoir le cœur net, contactez-le directement aux coordonnées habituelles que vous lui connaissez. Avertissez-le de cette tentative d'escroquerie via une autre adresse e-mail personnelle ou par SMS. Il ne faut pas répondre à l'e-mail en question ni sur un numéro de téléphone étranger. Si votre ami n'est pas au courant, vous avez évité le piège. Indiquer lui que sa messagerie a été sans doute piratée. La personne doit se connecter à sa messagerie afin de modifier son mot de passe pour empêcher que le pirate ne se connecte de nouveau. Si ce dernier a eu le temps de changer de mot de passe il est toujours possible de le modifier grâce aux questions secrètes (mises en place lors de la création du compte) ou un numéro de téléphone portable. Il est également primordial de changer tous les mots de passe des comptes liés à l'adresse mail en question. Il faut aussi contacter votre opérateur pour les démarches à effectuer. (Source SDASAP)

« Célébration de la Victoire du 8 mai 1945 »

Vous êtes invités à la cérémonie qui se déroulera le mardi 8 mai 2018 au monument aux morts au cours de laquelle un dépôt de gerbes sera effectué. Participation de l'Harmonie municipale.

Rassemblement devant la mairie à 11 heures. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique – Le 20 mars 2018

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain